

Article 7 : Copie du présent arrêté sera adressé à :

- M. le commandant la B.T de gendarmerie de SARRALBE
- M. le commandant des sapeurs-pompiers de SARRALBE ;
- M le chef des services techniques de la ville de SARRALBE ;
- La police municipale.
- S/Maire.
- M. le technicien de l'ONF à Sarralbe

Sarralbe, le vendredi 8 août 2025

Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Gérard BERGANTZ

